



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des
Territoires

Service environnement eau forêts
unité forêt, chasse, milieux naturels

**Compte rendu du comité de pilotage du site Natura 2000
"S37- Massif du MontTabor"
en date du 09 septembre 2013**

Étaient présents :

M. FITZER Guy	Sous préfet de St Jean de Maurienne
M. LETT Xavier	Conseiller général du Canton de Modane
Mme NORAZ Martine	Maire de Valmenier
M. PERRET Aimé	Maire de Orelle
M. RAFFIN Jean-Claude	Maire de Modane
Mme RATEL Chantal	Adjointe - mairie de Modane
M. BURLET Arnaud	G.A.M
Mme PETINOT GAGNIERE Laurence	Office du tourisme de Valfréjus
M. TOURT Albert	Chambre d'Agriculture SMB
M. DEBROIZE Norbert	ONF
M. AULIAC Philippe	Fédération départementale des Chasseurs
M. FORNER Jean-Paul	ONEMA
M. BONNO René	Association randonnée pédestre
M. SAVOUREY Michel	CENS / SHR
M. BLETTON Bruno	Chambre d'Agriculture SMB
M. PUTOT Olivier	DDT-SEEF
Mme CHELLOUG Soria	DDT - SEEF

Étaient excusés :

Mme DUHERON Émilie	DREAL
Mme DARVES Béatrice	Syndicat Pays de Maurienne
Mme DRUESNE Caroline	LPO

M. Fitzer ouvre la séance en remerciant le maire de Modane d'accueillir le Comité de Pilotage.

M. Bletton rappelle les enjeux du site avec ses généralités ainsi qu'un bilan de l'animation menée depuis 2006. L'animation, pour la mise en œuvre du DOCOB, a été réalisée dans le cadre d'une gestion du territoire du Mont Thabor avec la participation active de l'ensemble des acteurs locaux.

Cette approche globale voulu par la chambre d'agriculture a permis la réalisation de la quasi-totalité des actions proposées. 5 actions du DOCOB sur les 41 n'ont pu l'être pour des raisons liées soit à la propriété foncière avec une impossibilité de signer un contrat de gestion pour la préservation du Chardon bleu soit financière pour la création d'un chalet d'alpage destiné au berger au fond de Valmenier.

Les actions réalisées ont toutes le même objectif, la préservation de la biodiversité européenne. Il s'agit de la maîtrise des flux touristiques, la sensibilisation du patrimoine nature, l'amélioration et la réhabilitation des habitats et espèces communautaires, la pérennisation de l'activité pastorale respectueuse des enjeux communautaires.

Toutes ces actions ont été réalisées en cohérence avec les enjeux paysagers du site selon les contraintes réglementaires liées au site classé. Ces actions sont mentionnées dans le diaporama réalisé par la chambre d'agriculture (document joint).

M. Auliac précise que la zone du suivi des populations du lagopède est la plus importante sur le territoire des Alpes. Une stabilité des effectifs est constatée mais elle reste fragile. Le site du Mont Thabor a une responsabilité particulière pour la préservation de cette espèce.

M. Debroye confirme la stabilité des effectifs pour le tétras-lyre selon les comptages réalisés par l'ONF depuis 10 ans. Les inventaires complémentaires réalisés dans le cadre de Natura 2000 ont permis de conclure à un bilan très positif pour les galliformes de montagnes.

M. Bletton propose au comité de lancer une réflexion pour une éventuelle proposition de reconnaissance du site pour la préservation des oiseaux. Actuellement, le site est désigné uniquement au titre de la directive "Habitats", une désignation au titre de la directive "Oiseaux" permettrait entre autre de mieux prendre en compte les enjeux des galliformes de montagne.

M. Perret constate que les mesures de protection relative au loup engendrent des difficultés pour l'exploitation de certains alpages avec un sur-pâturage important.

M. Savourey précise que les difficultés proviennent souvent d'une gestion pastorale mal adaptée. Il est plus facile de mettre en place des actions de gestion en faveur des milieux avec de petits troupeaux d'ovins.

M. Tourt explique que certaines difficultés sont à l'origine de l'obligation de parquer les animaux la nuit pour mieux lutter contre les attaques de loup.

M. Bletton propose les perspectives avec l'élaboration de nouvelles mesures à inscrire dans le DOCOB avec une éventuelle désignation du site au titre de la directive "Oiseaux". Il suggère de réunir des groupes de travail thématiques puis de présenter les actions lors d'un prochain comité de pilotage à prévoir au printemps 2015.

M. Lett rappelle que de la classification du site en Natura 2000 perçu comme une contrainte au début a évolué vers une image très positive et remercie la chambre d'agriculture pour le travail remarquable réalisé sur le Mont Thabor.

M. Putot présente le dispositif réglementaire du transfert de compétence de la gestion d'un site Natura 2000 avec une délégation de l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB et la présidence du COPIL aux collectivités locales pour une durée de 3 ans. Ce transfert est encadré par une convention entre l'état et la collectivité désignée par les élus membres du COPIL. Cette convention est complétée d'une convention financière annuelle pour le financement de l'animation. La collectivité peut déléguer ce travail à un prestataire de son choix. En cas d'incompatibilité dans sa mise en œuvre, la convention cadre peut être résiliée à tout moment.

M. Fitzer expose la proposition de la DDT faite à la commune de Modane. En accord avec les autres collectivités concernées, celle-ci se porte candidate en tant que structure animatrice et son maire propose sa candidature pour la présidence du COPIL.

M. Perret s'interroge à savoir si la communauté de communes Maurienne-Galibier pourrait prendre la compétence.

Mme Chelloug répond que la collectivité a été interrogée en son temps et qu'elle n'a pas souhaité donner une réponse favorable compte tenu du territoire très circonscrit du site sur le massif du Thabor.

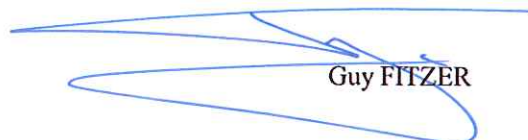
M. Perret est favorable à la proposition de transfert avec une présidence tournante sur les trois communes. Mme Noraz et M. Raffin confortent la demande de M. Perret pour une présidence tournante.

M. Fitzer prononce la désignation à l'unanimité par les membres élus du COPIL. La commune de Modane est choisie en tant que structure animatrice et M. Raffin est désigné en tant que président du COPIL pour une année.

Il demande à la DDT d'accompagner la commune de Modane dans les démarches administratives y compris pour réaliser une proposition de cahier des charges pour le choix d'un prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé M. Fitzer remercie la qualité du travail exposé par l'animateur et les membres du comité de pilotage et lève la séance.

Le sous préfet



Guy FITZER